

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 18 mars 2021</p> <p>Date d'affichage 18 mars 2021</p> <p>Délibération n° 2021-13</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°2 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°5 relative à la rénovation de l'église</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><u>POUR</u> : 33 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0</p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

PONROY Nathalie donne procuration à FOUCOU Roseline, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, BLANC Benjamin donne procuration à LAURERI Philippe, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°5 relative à la rénovation de l'église a été créée par délibération du 21 mars 2019 et actualisée le 3 mars 2020.

Compte tenu du décalage intervenu dans la réalisation des travaux ainsi que de l'augmentation de l'enveloppe globale, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales ;

VU le décret n°2005-1661 (modifié) du 27 décembre 2005, modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 mars 2019, par laquelle le Conseil Municipal a adopté l'AP/CP pour la rénovation de l'église ;

VU l'actualisation n°1 en date du 3 mars 2020 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées en 2020 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°5 relative à la rénovation de l'église conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



VILLE DE SOLLIES-PONT



ACTUALISATION N°2 AP/CP N°5 - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME N°5 : EGLISE

OPERATION N° 0908

DEPENSES	Imputations	Autorisation de Programme	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Etudes + travaux de bâtiment	30 C/2313 0908	1 406 803,71	1 344,00	356 519,71	648 940,00	400 000,00
Mobilier	30 C/2184 0908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement	30 C/2188 0908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		1 406 803,71	1 344,00	356 519,71	648 940,00	400 000,00

Pour information :

RECETTES	Total	2019	2020	2021	2022
Autofinancement	596 803,71	-88 656,00	356 519,71	108 940,00	220 000,00
Emprunt	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00
Subventions	360 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	180 000,00
Total recettes	1 406 803,71	1 344,00	356 519,71	648 940,00	400 000,00

083-218301307-20210325-202113-DE
Recu le 29/03/2021
Publié le 29/03/2021

AR Prefecture